
Réunion du 29 avril 2014

COMPTE-RENDU

Les points à retenir : La conférence de santé a rencontré un vif succès. Cela confirme l'enjeu de l'avancée en âge des personnes handicapées pour le département des Yvelines.

La prochaine conférence aura lieu le 26 juin 2014 et aura pour thème : l'accès aux soins des personnes handicapées.

Un appel à candidature est lancé pour participer à 3 groupes de travail de la Conférence de territoire des Yvelines (autisme, personnes âgées et vieillissement des personnes handicapées).

1

Annexes :

- Présentation du contrat local de santé de Sartrouville
- Présentation du contrat local de santé de Mantes la Jolie
- Bon de commande du film sur l'avancée en âge

1) Approbation du compte-rendu de la réunion du 26 novembre 2013

Le compte-rendu de la réunion du 26 novembre 2013 est adopté sans remarques.

2) Point d'actualité de la DT78-ARS : Evaluation des établissements sociaux et médico-sociaux

Intervention de Mme Vuillaume, Responsable du département Etablissements médico-sociaux – Délégation Territoriale des Yvelines de l'Agence Régionale de Santé IdF
209 évaluations dont 120 conjointes avec le Conseil Général donneront lieu au renouvellement des autorisations des établissements sociaux et médico-sociaux d'ici janvier 2015.

Remarques de la salle

Question : Quel est le coût d'une évaluation ?

La délégation territoriale précise que des crédits non reconductibles aux établissements sont accordés depuis 2 ans pour financer cette évaluation. Le représentant du Conseil Général confirme que les dépenses concernées sont prises en compte pour les structures financées par le Conseil Général.

Question : Quelle fiabilité pour les organismes qui réalisent les évaluations ?

La Délégation territoriale de l'ARS des Yvelines invite à faire remonter toutes difficultés. Les organismes sont hétérogènes. L'ARS ne peut intervenir qu'en aval. L'ARS souligne que certains établissements se sont regroupés pour négocier dans de meilleures conditions avec les organismes de certification par le biais du RESAH.

3) Les Projets de contrats locaux de Santé

Intervention de Mme le Dr RABIER -THOREAU, responsable du département prévention et promotion de la santé DT des Yvelines – Agence Régionale de Santé IdF -

6 CLS signés dans les Yvelines et 2 sont en cours d'élaboration.

L'ARS a prévu d'intégrer les remarques formalisées par la Conférence de territoire dans les fiches actions élaborées sur les Contrats Locaux de Santé.

Présentation du Contrat Local de Santé de Sartrouville

Voir power point en annexe.

Intervention de Mme Aubrun Adjointe au Maire de Sartrouville Affaires sociales - Santé
Mme Aubrun met en avant l'enthousiasme de la Mairie pour soutenir ce projet. Elle rappelle les caractéristiques de Sartrouville. Elle insiste sur la disparité de la population dont une partie est marquée par un revenu médian annuel très faible et des difficultés d'accès à l'information (langue française non maîtrisée).

Intervention des représentants de la Mairie de Sartrouville et du cabinet ENEIS :
Présentation du diagnostic local de santé réalisé en 2013.

Intervention de Mme Otlet, chargée de mission, département prévention et promotion de la santé DT des Yvelines :

Les actions envisagées dans le cadre du CLS sont déclinées autour de trois axes stratégiques :

- L'accès aux soins de 1^{er} recours pour tous les publics (attractivité du territoire pour les professionnels de santé, renforcement du Centre de santé municipal, accès aux droits et aux soins par l'information et la coordination)
- Le parcours de santé des populations vulnérables (femmes, personnes âgées)
- Le parcours de soins en santé mentale et la prévention des conduites à risque notamment chez les jeunes.

Question de la salle : Est-ce que le groupe de pilotage a tenu compte de l'ensemble des acteurs politiques dans le contexte particulier des élections municipales ? Pourquoi le diagnostic ne fait pas apparaître ce qui ne marche pas et présente uniquement les aspects positifs ?

Mme Aubrun énonce que l'équipe en place travaille dans un souci d'améliorer les conditions de vie des habitants de Sartrouville. Elle souligne que la présentation utilisée ici ne reprend qu'une partie du diagnostic réalisé.

Présentation du Contrat local de santé de Mantes La Jolie

Voir le power point présenté en annexe.

Intervention des représentants de la Mairie de Mantes-la-Jolie et de l'association IPT-
OPPELIA :
Présentation du diagnostic local de santé

Intervention de Mme Otlet, chargée de mission, département prévention et promotion de la santé DT des Yvelines :

Conférence de Territoire

Yvelines

Les actions envisagées dans le cadre du CLS sont déclinées autour de trois axes stratégiques :

- Faciliter l'accès aux droits et aux soins pour les populations vulnérables
- Promouvoir la santé globale (périnatalité, maladies chroniques, femmes victimes de violences, lutte contre l'habitat insalubre, qualité de l'environnement)
- Promouvoir la santé mentale et le renforcement des compétences psychosociales (repérage et prise en charge des personnes atteintes de souffrances psychiques, conduites à risque chez les jeunes)

Intervention de Mme Dumoulin, 1^{ère} adjoint au maire de Mantes-la-Jolie, en charge de la santé, de la famille et de l'action civique

Mme Dumoulin évoque l'idée d'une maison médicale de santé ainsi que le renforcement du maintien à domicile.

Remarques de Mme Spender, Présidente de la Conférence de Territoire :

Mme Spender souligne la qualité des présentations faites et l'évolution positive de la méthodologie plus participative.

Interventions de la salle :

- Dans les deux CLS, il est suggéré d'introduire la question de l'accès aux soins à domicile.
- La question de la dégénérescence doit être également abordée ainsi que toutes les pathologies psychiatriques chroniques.
- Il est regretté que les établissements de santé soient peu associés à l'élaboration des CLS. L'avis demandé à certains praticiens hospitaliers est positif mais insuffisant : il serait nécessaire d'associer les responsables administratifs et médicaux du CH.

4) Présentation des 3 groupes de travail de la Conférence de Territoire du 78

Mme Spender propose à la Conférence la création de trois groupes de travail et invite les personnes intéressées à s'inscrire dans ces groupes de travail auprès des référents.

- **Pour l'autisme :**

Référent : Mr Pacherie. - Courriel : jjpacherie@yahoo.fr

- **Pour le vieillissement des personnes handicapées :**

Référents : Mme Thibon Berthelot - Courriel : - direction.fam@vivre-ensemble.fr

Mme Touroude - Courriel : rose.touroude@orange.fr

- **Pour les personnes âgées :**

Référents : Dr Brement Marchesseau - Courriel : marilyne.brement-marchesseau@agglo-sqy.fr

Mme Spender - Courriel : cspender@cliniqueporteverte.fr

5) Vieillesse de la personne handicapée

Intervention de Patrick Gohet, rapport et projection d'un film

Le rapport est téléchargeable en cliquant sur les liens internet ci-après :

- Rapport sur le vieillissement des PH de Patrick Gohet : <http://www.social-sante.gouv.fr/actualite-presse,42/communiqués,2322/vieillesse-des-personnes,16717.html>

Conférence de Territoire

Yvelines

- Rapport Accessibilité des soins de Pascal Jacob : <http://www.sante.gouv.fr/rapport-de-pascal-jacob-sur-l-acces-aux-soins-et-a-la-sante-des-personnes-handicapees.html>
- Recommandation HAS sur l'accès aux soins des PH : http://www.has-sante.fr/portail/jcms/c_736311/fr/acces-aux-soins-des-personnes-en-situation-de-handicap-rapport-de-la-commission-d-audition-publique?xtmc=&xtcr=3

Intervention de M Olivier LE MAB, réalisateur du film

Intervention de Patrick Gohet

M Gohet met en avant l'importance d'avoir une appréhension positive du sujet d'où le choix de la terminologie choisie « avancée en âge ». Le Groupe de travail national a retenu la démarche suivante : partir de la personne qui doit pouvoir trouver une réponse adaptée évolutive et durable. Il faut sortir de la politique d'institutionnalisation. Le groupe de travail préconise une stratégie plutôt qu'un Plan, autour de trois pistes :

- définir les caractéristiques de la PH
- identifier les démarches
- développer les réponses possibles.

M Gohet insiste sur la nécessité et le choix d'un abord concret et donc la nécessité de débloquer les moyens nécessaires. Le vieillissement en âge des personnes handicapées est identifié comme priorité par l'ensemble des ARS et des schémas de gérontologie.

Le groupe de travail a identifié deux souhaits des personnes handicapées qui avancent en âge :

- Souhait de rester chez soi
- Besoin d'aide à domicile.

M Gohet insiste sur la prévention et notamment le repérage de la fragilité, ainsi que sur la nécessité de faire évoluer l'organisation institutionnelle au niveau ministériel et au niveau local (évolution de la PDPH en Maison de l'Autonomie). Cette dernière recommandation est soumise à une réserve : faire une loi de société. M Gohet rappelle qu'une politique pour l'autonomie, c'est du « mieux être » pour l'ensemble de la société. »

Trois projets sont en cours :

- Un film « avancer en âge ensemble (personnes âgées et personnes handicapées)
- Un film sur l'intérêt de l'approche « la conception pour tous » (utilité de cette approche pour l'ensemble de la société)
- L'engagement associatif

Echanges avec la salle :

- Quels outils peut-on utiliser pour dépasser la dichotomie Sanitaire / Médico-social ?

M. Gohet souligne que leurs rencontres sur le terrain confirment la pratique d'une approche globale de la personne. Il promeut l'utilisation du terme « Autonomie » en lieu et place de celui de « Santé » et milite pour l'intégration du champ social dans les missions des ARS.

- Où peut-on trouver le film ? Peut-on le diffuser ?

Un bon de commande est disponible sur demande et en annexe du présent compte-rendu.

Conférence de Territoire

Yvelines

- Ne faudrait-il pas former les professionnels de santé à la problématique des personnes handicapées ?

M Gohet souligne l'importance de ces formations, notamment pour le handicap psychique.

- Ne faudrait-il pas également insister sur l'importance d'accompagner les personnes sur les choix possibles en matière de maintien à la mobilité ?

M Gohet note que cette remarque alimente l'opportunité d'une politique de l'autonomie.